



*Ministère
de la Communauté
française*

*Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche
scientifique*



Direction générale de l'Enseignement obligatoire

**Numéro vert « Assistance Ecoles », une
ligne d'information pour faire face à la
violence et aux événements d'exception,
destinée aux professionnels de
l'enseignement**

Objet :	Le Numéro Vert « Assistance Ecoles », mesure du Plan d'Actions visant à Garantir les conditions d'un Apprentissage Serein (PAGAS)
Réseaux :	Tous
Niveaux et services :	Fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé
Périodes :	Année scolaire 2010-2011 et suivantes

- Aux Directions des établissements de l'Enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés et subventionnés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Directions des internats ;
- Aux Directions des internats annexés ;
- A Monsieur le Ministre – Président du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles libres subventionnées.

Pour information :

- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés et subventionnés par la Communauté Française ;
- Aux membres du Service de l'inspection de l'enseignement ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Au Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement neutre subventionné ;
- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ;
- A la fédération des écoles libres subventionnées indépendantes.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Direction générale de l'Enseignement obligatoire		AGERS
<u>Destinataires</u>	Directions d'écoles et pouvoirs organisateurs		Fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé
<u>Personnes-ressources</u>	Arnaud Fontaine 02/690.86.84 – Julie Tilman 02/690.86.68		
<u>Nombre de pages</u>	Texte : 2 pages	Annexe : affiche	
<u>Mots-clés</u>	Numéro vert / Assistance Ecoles / Ligne d'information et de soutien		
<u>Duplicata</u>	http://www.enseignement.be		

Madame, Monsieur,

Je vous invite à prendre connaissance de la présente circulaire dédiée à la prochaine mise en activité d'un numéro vert « Assistance Ecoles ».

« Assistance Ecoles » est un service mis en place par le Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires. Il fait partie du Plan d'Actions de lutte contre la violence et le décrochage scolaire, visant à Garantir les conditions d'un Apprentissage Serein (P.A.G.A.S), approuvé par le Gouvernement de la Communauté française le 26 mars 2009.

Nous joignons également à cette circulaire une affiche de présentation du service « Assistance Ecoles », que nous vous invitons à disposer de façon visible.

Le service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires se tient à votre disposition pour toute question relative à cette matière.

Je vous souhaite une bonne lecture.

La Directrice générale

Lise-Anne HANSE

Le numéro vert « Assistance Ecoles » a pour objectif d'informer les membres du personnel éducatif qui sont confrontés à des situations de violence ou à des événements d'exception (suicide, incendie, agression, maladie infectieuse grave...) sur :

- les services de la Communauté française qui peuvent être activés (CPMS, Equipes mobiles, Services de Médiation scolaire, SAJ...) et les procédures pour y faire appel ;
- les autres services qui pourront procurer une aide ou un accompagnement (services d'urgence, associations...) ;
- les procédures dans les domaines psychologique, social, juridique ou administratif (demande d'assistance psychologique et juridique, demande de mutation prioritaire, demande de reconnaissance d'un accident de travail) ;
- la gestion de la violence au sein de l'école (outils de prévention...).

La ligne est accessible du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h, dès le premier septembre 2010 au N° suivant :

0800 / 20 410

Ce service est destiné aux professionnels de l'enseignement, tous réseaux et tous niveaux confondus:

- chefs d'établissement,
- préfets d'éducation, proviseurs et sous-directeurs,
- enseignants,
- éducateurs,
- personnel administratif,

- personnel ouvrier,
- puériculteurs.

Pour faire connaître ce nouveau service, nous vous adressons une affiche présentant le Numéro « Assistance Ecoles ». En vue de diffuser l'information le plus largement possible, nous vous demandons de placer l'affiche dans un espace exclusivement fréquenté par les membres de l'équipe éducative (et non les élèves, qui ne sont pas concernés par ce service).

Si vous souhaitez recevoir des affiches supplémentaires, merci de vous adresser aux personnes-ressources : Arnaud Fontaine (02/690.86.84) ou Julie Tilman (02/690.86.68).

**POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL
DE L'ENSEIGNEMENT...**

ASSISTANCE ÉCOLES

**Classes difficiles ?
Insulté par un parent ?
Drogue dans mon école ?
Agressé par un élève ?
Conflit avec les collègues ?
Harcelé sur Internet ?
Vandalisme ?**

...



N° Vert

0800 20 410

**UNE LIGNE D'INFORMATION POUR FAIRE FACE
À LA VIOLENCE ET AUX ÉVÉNEMENTS D'EXCEPTION**



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE